



CDEN du 14 mars 2022

Madame la Directrice académique, Monsieur le Vice-Président, mesdames et messieurs les élus, mesdames, messieurs les membres du CDEN,

Fin du masque à l'école, nouveau et espérons ultime protocole, il faudra tirer les leçons de cette crise, ou les mesures ont été prises dans la précipitation. Nous avons déploré le manque d'anticipation et de moyens à allouer à l'École, à la prévention de la santé des enfants, des jeunes. Cette crise aura été lourde de conséquences pour ceux-ci. Les inégalités scolaires et sociales se sont aggravées, les moyens se doivent d'être à la hauteur des enjeux.

Concernant les ressources humaines et financières : l'école souffre fortement d'un manque chronique de remplaçants. Cet hiver la situation s'est avérée catastrophique, en raison de choix budgétaires gouvernementaux à la baisse, et de ce pic épidémique à deux variants. Notre fédération exige un recrutement massif de personnels de direction, éducatifs, enseignants, sanitaires et sociaux.

Dans le contexte actuel, comment pouvons-nous accepter la dégradation des conditions d'études des élèves, qui résulte de la politique mise en place par le gouvernement. Plus de 400 postes d'enseignants sont supprimés dans le second degré tandis que le ministère tente de faire croire à une augmentation des moyens d'enseignement. Cette soi-disant augmentation n'est due, en réalité, qu'à la réforme de la formation des enseignants. S'ils réussissent le concours, les enseignants stagiaires ne seront plus à mi-temps mais à plein temps devant les élèves, ce qui augmente mécaniquement les « moyens d'enseignement » sans toucher au nombre de postes.

Nous remarquons, par ailleurs, qu'aucun moyen n'est prévu pour faire face aux répercussions des deux années de crise sanitaire. Faut-il rappeler que 75 % des lycéens* estiment que le confinement a perturbé leurs résultats scolaires de première et de terminale : cours à distance, manque de motivation, difficulté de concentration, stress, angoisses liées à l'isolement sociale.

Autres répercussions flagrantes : les inégalités concernant les choix d'orientation des jeunes.

En effet, en temps normal, se projeter dans l'avenir et faire des choix sont des exercices vertigineux pour les élèves et leurs parents. Dans un contexte en crise, construire son projet d'orientation devient une épreuve chaotique, rythmée par des rendez-vous empêchés (portes ouvertes, rencontres, stages d'observation...). Malheureusement, Parcoursup ne permet pas d'inverser la tendance !

Nous déplorons le manque de psy EN qui, en nombre suffisant, auraient pu et pourraient mieux accompagner les élèves.

Force est de constater aussi que le domaine de l'enseignement n'a pas bénéficié des mêmes efforts d'investissement de réaction au Covid que les autres secteurs. C'est pourtant l'un des domaines qui a pris le plus souffert en terme d'impact social, pédagogique, psychologique.

Concernant les SEGPA :

Les moyens donnés (DGH) par Madame la DASEN aux SEGPA des collèges de la Gironde sont en baisse et ne permettent plus de dédoubler toutes les heures d'atelier. Ainsi, ce

sont 33% de ces heures qui vont être remplacées par des heures d'enseignement en classe entière. Cette décision aura deux conséquences néfastes et immédiates (rentrée 2022). La première directement sur les élèves. En effet, en grandes difficultés scolaires, ces élèves sont accueillis dans les SEGPA afin de répondre à leurs besoins particuliers et leur redonner des objectifs de construction personnelle et professionnelle. L'organisation des enseignements combine un maintien d'heures d'enseignements généraux (adaptés et aménagés) et d'heures d'enseignement professionnel. Cet enseignement professionnel, assuré en effectif réduit, apporte à ces élèves une confiance en eux, une méthode et un cadre de travail. Il les amène ainsi à envisager progressivement et sereinement leur avenir professionnel. Cette réduction d'un tiers de l'enseignement en atelier pour ces élèves est un nouveau coup porté aux plus fragiles. C'est pour nous inconcevable !

Nous, parents d'élèves FCPE, tenons à rappeler que l'École Publique doit permettre l'accès à un enseignement de qualité, bienveillant et structurant à tous les jeunes. Ceci dans un climat serein et apaisé afin qu'ils se construisent en tant qu'adultes en devenir et qu'ils bâtissent un futur épanouissant à vivre.

D'autre part, aucune consigne n'a semble-t-il été donnée pour prendre en compte les élèves Ulis dans les effectifs des établissements du 2ème degré, pour la préparation de la rentrée prochaine. Le risque est de voir encore des classes en surnombre avec une qualité d'accueil et d'enseignement dégradée.

Faut-il que la communauté scolaire des établissements se mobilise à la rentrée sur ces sujets pour seulement appliquer les textes ?

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence l'enquête du CNAL (Comité national d'action laïque), dont le FCPE est membre, qui donne un état des lieux édifiant des établissements scolaires hors-contrat ! Cette enquête est inédite et s'appuie sur les rapports d'inspection, fruits des visites de ces structures. Sur près de 1800 établissements, le CNAL a obtenu les rapports de 164 d'entre eux, soit plus de 9%, dont ceux des établissements de Gironde.

Les travaux de synthèse mettent en lumière des mises à mal, tant des valeurs et principes de la République, que du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les dérives et les manquements sont nombreux, un florilège accablant et alarmant ; ceci au détriment des enfants, des atteintes à leurs droits fondamentaux, à commencer par leur droit à l'instruction.

Pour la FCPE 33, l'État se doit de réagir, ceci au nom de l'intérêt des enfants !

De nombreux éléments du socle et disciplines sont victimes de carences, en particulier le numérique et l'éducation aux médias ou l'EPS. Des programmes sont revisités, voire occultés, sans oublier les manuels obsolètes. Des problématiques sont récurrentes notamment la fermeture vis à vis du monde extérieur, le manque de développement de l'esprit critique, les atteintes à la citoyenneté ou les problèmes de sécurité et d'hygiène. Bien évidemment, la Gironde est concernée par ce type d'écoles, certaines mêmes citées par la presse (écoles de la Fraternité sacerdotale Pie X) illustrant les dérives et les insuffisances décrites.

Comment avec de telles carences, ces établissements, qu'ils soient confessionnels ou adeptes de « pédagogie alternative » peuvent-ils demeurer ouverts ?

Nous rappelons les préconisations du CNAL émises à l'issue de cette enquête :

- Une ouverture soumise à autorisation et non une simple déclaration
Comment se fait-il qu'il soit plus facile d'ouvrir une école que d'enseigner à la maison !
- Le projet pédagogique doit faire partie intégrante du dossier de création.
- La fermeture par le Préfet doit être possible par le Préfet si l'acquisition du socle commun et les valeurs de la République sont défaillantes
- Une méthodologie commune pour les rapports d'inspection doit être mise en

place

- Les familles doivent être informées sur la possibilité de consulter les rapports d'inspection si elles souhaitent scolariser leurs enfants dans un établissement hors contrat.

Nous demandons qu'un point annuel sur les établissements hors-contrat soit effectué en CDEN, mais surtout face aux dérives dévoilées, nous réclamons une réaction à la hauteur des enjeux, une réponse républicaine au nom du droit d'instruction !

Pour conclure, comme nous l'avons fait au précédent CDEN, la FCPE exprime toute sa solidarité au peuple ukrainien, les civils, et particulièrement les enfants sont les premières victimes de cette guerre. Notre fédération, nos conseils locaux, participent aux actions de solidarité. Nous mobilisons les réseaux de parents en communiquant sur les différents moyens de venir en aide aux réfugiés.

Nous vous remercions pour votre attention.

FCPE 33

*Sources : sondage de l'association article 1.